

## CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES EDITE LE :

30-janv-2024

FORMULE INDIVIDUEL

A retourner signé sous 15 jours, accompagné de votre acompte pour confirmation définitive

|            |                                    |                                             |                                       |                              |   |
|------------|------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|---|
| NOM        |                                    |                                             |                                       | PRENOM                       |   |
| ADRESSE    |                                    |                                             |                                       | CODE POSTAL                  |   |
| PASS VOILE |                                    |                                             |                                       | VILLE                        |   |
| MAIL       |                                    |                                             |                                       | TÉLÉPHONE                    |   |
| PROGRAMME  | STAGE COTIER<br>3 jours<br>JOURNEE | STAGE SEMI-HAUTURIER<br>7 jours<br>WEEK-END | STAGE HAUTURIER<br>14 jours<br>COURSE | TRANSAT<br>28 jours<br>AUTRE |   |
| PROGRAMME* |                                    |                                             |                                       | LICENCE FFV                  |   |
| DATES**    |                                    |                                             |                                       | NBRE PERSONNES               | 1 |

(\*) Assujetti à un minimum de 8 équipiers. \*\* Assujetti à changement selon conditions météorologiques.

## BATEAU

| ALBATROS     | WHIRLWIND    | LIBERTALIA | COD25              | BOSCO       |
|--------------|--------------|------------|--------------------|-------------|
| Challenge 67 | Challenge 67 | Volvo 60   | Catamaran Monotype | Semi-Rigide |

## PRESTATIONS NAUTIQUES

|                                                                             |               |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Equipier embarqué - Stage de voile ... jours                                | 0,00 €        |
| Voilier monocoque 00m avec équipage (C200 / BE)                             |               |
| Caisse de bord<br>(Petit-déjeuner, déjeuner, dîner, boissons, consommables) | Incluse       |
| Licence FFVoile                                                             | non inclus    |
| <b>TOTAL PRESTATIONS</b>                                                    | <b>0,00 €</b> |

## SIGNATURE

Le ...../..... 2024

A .....

La signature de ce contrat de réservation entraîne l'acceptation de nos conditions générales de vente. (Au dos)

## CONDITIONS DE REGLEMENT

50% à la signature du contrat de réservation,  
le solde 1 mois avant le départ.

**ATTENTION : SANS RETOUR DU CONTRAT SIGNE SOUS 15 JOURS, ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT  
NOUS NE POURRONS PAS MAINTENIR ET CONFIRMER VOTRE RESERVATION**

## CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS - STAGE VOILE FFV - SARL CHALLENGE OCEAN - CLUB FFV N°05.56S08

### Préambule :

CHALLENGE OCEAN (ci-après CO) est labellisée École Française de Croisière par la Fédération Française de Voile sous le numéro 05.56S08 et dispense à ce titre des stages de voile côtier, semi-hauturier, hauturier et transat. Tout engagement ou opération quelconque avec CHALLENGE OCEAN vaut acceptation, sans aucune réserve, par le Client des conditions ci-après définies. Aucune condition particulière ni autres conditions générales émanant du Client ne peuvent prévaloir sur les présentes conditions.

**Article 1 - Objet :** Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités d'exécution par CO des prestations à bord des navires avec équipage, moyennant un prix librement convenu entre le Client et CO.

**Article 2 - Définitions :** CO est une SARL au capital de 20 600 € enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Lorient - Siret 478 183 171 00030 - TVA intracommunautaire FR35478183171. Elle réalise des prestations de formation à la voile, de location de bateaux avec équipage et de places à bord de navires avec ou sans équipage, ainsi que toutes activités connexes.

**Article 3 - Prix des prestations :** Les prix sont ceux convenus entre CO et le Client. Sauf accord exprès, les prix ne comprennent pas les clearances, taxes locales, frais d'acheminement, alcools forts et autre télécommunication éventuelle à bord.

**Article 4 - Conditions de réservation et de paiement :** 1. La réservation auprès de CO n'est effective qu'après réception d'un règlement d'acompte équivalent à 50% du montant total de la prestation vendue. 2. Le solde du montant doit être versé au moins soixante (60) jours avant le début de la prestation prévue par le contrat de réservation, sauf accord écrit particulier. Pour les Pass Voile, règlement 100% à la signature du contrat de réservation.

**Article 5 - Résiliations :** Par le Client : 1. La période de réservation ne pourra être modifiée qu'avec l'accord exprès et écrit de CO, qui procédera à celle-ci dans la mesure de ses possibilités. 2. A défaut de modifications possible, l'acompte versé restera acquis à CO, quel que soit le motif de résiliation. Si cette résiliation intervient moins de soixante (60) jours avant le début de la période de réservation prévue dans le contrat, la totalité du prix de la réservation sera due à CO.

Par CO : 3. En cas d'indisponibilité du navire choisi par le Client à la date prévue dans le contrat de réservation, CO pourra, à en accord avec le client, soit mettre à disposition du Client une prestation similaire à bord d'un autre navire à capacité équivalente à la même date ou à une date ultérieure, soit restituer les sommes versées sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque réparation de tout autre préjudice matériel et/ou immatériel direct et/ou indirect de quelque nature que ce soit. 4. Si CO estime que les circonstances de force majeure, telle que définies en l'article 10 ci-dessous, et/ou une faute du client et/ou une faute d'un tiers, n'autorisent pas le départ ou la poursuite de la prestation, sa responsabilité ne saurait être recherchée et aucune somme ne sera restituée au Client. 5. Si les dates du stage Voile réservé par le client ne dispose pas du minimum de six équipiers inscrits, CO se réserve le droit de différer le stage à une date ultérieure, soit de restituer les sommes versées sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque réparation de tout autre préjudice matériel et/ou immatériel direct et/ou indirect de quelque nature que ce soit. 6. La situation sanitaire type COVID 19 est susceptible de modifier les dates des programmes de navigation. Les versements déjà effectués feront l'objet de report à une date ultérieure, conformément aux directives gouvernementales.

**Article 6 - Exécution des prestations par CO :** 1. CO s'engage à fournir un navire en bon état de navigabilité avec équipage ou skipper, les assurances telles que définies par l'article 8 ci-dessous, un entretien corrélatif à une utilisation normale du navire et à faire toute diligences pour assurer la sécurité de ses clients. En sus, pour les sorties avec nuit(s) à bord, CO fournit l'hébergement sans literie et une caisse de bord. 2. Les autres prestations possibles (service, literie, vêtements de mer ...) seront proposées et facturées en exclusivité et en supplément par CO.

**Article 7 - Obligations du Client :** 1. Le Client s'engage à participer à la vie à bord comme notamment la navigation de jour et de nuit le cas échéant, ou encore à la bonne tenue du navire. 2. Le Client est tenu de déclarer au chef de bord toutes marchandises qui pourraient faire l'objet d'une déclaration aux douanes.

**Comportement à bord :** 3. Le Client accepte de se soumettre à la seule autorité du skipper, seul chef de bord. Dans le cas où un Client ne se conformerait pas à toute décision prise par le chef de bord, il pourrait être exclu du bord, sans pouvoir prétendre à une quelconque réparation d'un préjudice matériel et/ou immatériel direct et/ou indirect de quelque nature que ce soit, et aucune restitution des sommes versées par lui à CO ne sera effectuée. 4. La responsabilité de CO ne saurait être recherchée pour toute infraction ou délit commis par l'un des participants, à bord, ou au cours d'escales. A ce titre, il est rappelé qu'aucun stupéfiant que ce soit, n'est admis à bord du navire. CO se réserve la possibilité d'utiliser toutes voies légales à sa disposition en cas d'infraction à cette règle de bord. Sécurité et aptitude physique : 5. En ce qui concerne la sécurité, le Client accepte par avance d'être soumis aux décisions du skipper. L'adhésion aux présentes entraîne reconnaissance par le Client qu'il sait nager et qu'il est apte physiquement à faire cette navigation. Dans le cas contraire, CO doit en être informé par écrit.

**Article 8 - Assurances et Assistance :** 1. CO déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour l'ensemble de ses activités. CO rappelle qu'elle est garante des préjudices subis par ses clients dès lors que sa responsabilité est engagée. 2. CO conseille aux participants de vérifier leurs garanties d'assistance, cette dernière ne faisant pas partie de sa prestation.

**Article 9 - Responsabilité :** 1. En cas de perte, détérioration ou vol des effets personnels du Client, la responsabilité de CO ne pourra être engagée qu'en cas de faute de sa part ou de ses préposés. 2. CO ne pourra pas être tenue responsable en cas de force majeure, faute du client ou fait d'un tiers. 3. Dans les cas où la responsabilité de CO serait engagée, elle est limitée à la réparation du seul préjudice matériel direct prévisible, à l'exclusion de tout autre préjudice ou indemnité, y compris, mais non limité à, des préjudices immatériels.

**Article 10 - Force majeure :** Entre les parties, les conditions de force majeure sont entendues comme des circonstances imprévisibles, irrésistibles et extérieures, y compris tout attentat ou grèves externes, rendant impossible la prestation proposée par CO.

**Article 11 - Règlement des litiges :** En cas de litige ou de contestation, seuls les Tribunaux de Lorient sont compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie. Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente serait déclarée nulle ou réputée non écrite, toutes les autres dispositions resteraient applicables.

**Article 12 - Droit applicable :** Les présentes conditions générales de ventes sont régies par le droit français.

Date et signature :

"Lu et approuvé"

CHALLENGE OCEAN : Celtic Submarine - 1, rue d'Estienne d'Orves - F56100 Lorient - Tél. 02 97 35 00 30 - [contact@challengeocean.com](mailto:contact@challengeocean.com)